

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1000 F ● 48 à 60 pages..... 1500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communications et Annonces

Conservation de la propriété foncière et des domaines (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépissés de déclaration d'association.....	11
Avis de perte de titres fonciers.....	14

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Sokodé, Tsévié, Kara, Tchamba, Agou et Aného.

Suivant réquisition n° 23.093 déposée le 31-01-2002 M. AMEDEDJI Komlan Mu-kele, profession d'Agent commercial demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 88 ca situé à Aflao Batomé, connu sous le nom de Wataklassou-Kopé et borné au nord par le lot 94, au sud par le lot 90, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par les lots 91 et 93.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMAH ADADEVI Léopold et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.037 déposée le 31-01-2002 Mme ADOSSI Ablanvi Rufine, née KOFFI, profession d'agent de Banque-BECEAO demeurant à et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par le lot 29, au sud par une rue non dénommée de 20m, à l'est par le lot 30 et à l'ouest par les lot 26.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.098 déposée le 31-01-2002 Mme ADOSSI Ablanvi Rufine, née KOFFI profession d'agent de Banque-BECEAO demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé- Baguida, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par le lot 27, au sud par une rue non dénommée de 20m, à l'est par le lot 28, et à l'ouest par les lot 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.112 déposée le 31-01-2002 M. BOUNKOUNDJA Gnon, profession d'ingénieur génie civil demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 95 ca situé à Pangalam Sokodé et borné au nord par la rue non dénommée de 12.00 m, au sud par une rue non dénommée de 1200 m, à l'est par une rue non dénommée de 1200 m, et à l'ouest par la propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.380 déposée le 20-06-2002, M. DJAGBANI Goumhamène, profession de chauffeur à Togocel demeurant et domicilié à Aflao Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance total de 6 ha 67 a 76 ca situé à Tsévié Dédéké Wègbobo, connu sous le nom de Wègbobo et borné au nord, au sud, à l'est, et à l'ouest par la propriété AGBENOSI Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.565 déposée le 19-09-2002, M. GABOUTOU Novignon, profession de cadre de Banque demeurant à Kara et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 64 ca situé à Kara Dongoyo, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 1424-1425, au sud, par le lot n° 1426, à l'est par le lot n° 1425-1426-1427 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.566 déposée le 19-09-2003 M. OURADEI Tchagodomou, profession de cadre de Banque, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Yadé Sodé Kpaterede, connu sous le nom de Kpaterede et borné au nord par une rue existante de 16, au sud par la collectivité ANADJA, à l'est et à l'ouest par la collectivité ANADJA Kptacha.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24051 déposée le 10-12-2002, M. AKAKPO Rubi Sédem, profession de magasinier demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance total de 2 ha 11 a 15 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Klotimmé, connu sous le nom de Klotimmé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité TAGA, et à l'ouest par la collectivité TENGUE Agbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.823 déposée le 05-03-2003, Me B. AMENYAH, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de Mme MAREINI Clémentine, née MARCEL demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 12 ca situé à Agbodrafo, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité NIKOE Hollor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme MAREINI Clémentine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.826 déposée le 06-03-2003, M. AKAKPO Kokou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé Sanguéra-Kopégan, connu sous le nom de Sanguéra Kopégan et borné au nord et au sud, collectivité GAKPE à l'est par la propriété ASSIGBUI GAKPE Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.853 déposée le 13-03-2003, M. IFFABI Abdel Azize, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kamboli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 31ca, situé à Tchamba Kaboli Awoyo, connu sous le nom de Awoyo et borné au nord par AFFO Worou Assoumane au sud, par la rue Ecole Centrale de 14m, à l'est par OSSANLE Atcha, à l'ouest par un passage de 2 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24005 déposée le 26-05-2003, M. BEKETI Kokou, profession de directeur régional SOTOCO, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 62 ca situé à Kara-Tomdè Atchivew, connu sous le nom de Atchivew et borné au nord par KOMOU Mani au sud et à l'est par la collectivité Komou, à l'ouest par une route existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.058 déposée le 24-06-2003, M. JOHNSON Raolg Atchouré, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Tokoin Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 71ca situé à Tsévié-Dalavé Adjoguidji-Kopé connu sous le nom de Adjoguidji-Kopé et borné au nord par AWOUDOR Kossivi, au sud par une rue de 14m, à l'est par la propriété Anagonou, à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24086 déposée le 08-07-2003, M. ZOMELLY Sodjehoun Joseph, profession d'auditeur comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 96 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Démakpoè, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par la propriété ABOGA GATI, au sud à l'est et à l'ouest par la propriété KPATIMA Atsou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24088 déposée le 08-07-2003, Me KADJAKA Abougnima Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, rue Logodomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de Mlle BATABA Céline, epse TCHAM contrôleur en Douane demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00 ca situé à Lomé Togblé Kopé Akoin Zitidji, connu sous le nom de Akoin Zitidji et borné au nord et au sud par ABANGBE Agboati, à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BATABA Céline et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24099 déposée le 11-07-2003, M. GOMEZ Akuété Kossivi, profession d'agent administrateur comptable, demeurant et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 97 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé cavavéli, connu sous le nom de Cavavéli

et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 134, à l'est par le lot n° 133, à l'ouest par une rue dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24112 déposée le 17-07-2003, M. BADOHOUN Mawulawoae Koffi, profession de régisseur, demeurant en France et domicilié à 08 Rue de l'est 77340 Pontault, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 28 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé Télessou connu sous le nom de Agoè-Nyivé Télessou, et borné au nord par rue une existante de 14 m, au sud par la propriété SABA Komi, à l'est par la propriété EHLAN Déléli, à l'ouest par la propriété OURO Bawinay.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24120 déposée le 22-07-2003, M. DJIBOM Elotodé Akakpo, profession Plombier, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. FOLLY Miguel, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un consistant en un terrain ayant la forme d'un, d'une contenance totale de 3 a 42 ca situé à Lomé Baguida Agbobada Kopé, connu sous le nom de Agbobada Kopé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par la propriété SANTOS, à l'est par Les Héritiers Robert Glikpo ARMATTOE, à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLLY Miguel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24132 déposée le 29-07-2003, Mme AGOUTI Akoua, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé Agoènyivé Télessou, connu sous le nom de Télessou et borné au nord, au sud et à l'est par DZILAN Ezé, à l'ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24133 déposée le 29-07-2003, Mme AGOUTI Akoua, profession revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 91 ca, situé à Lomé Agoènyivé Télessou, connu sous le nom de Télessou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété DZILAN Ezé, à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24142 déposée le 30-07-2003, Mme AHIALEGBEDZI Naya, née KALMER, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 41 ca situé à Lomé Tokoin Saint Joseph connu sous le nom de Tokoin Saint Joseph, et borné au nord et à l'ouest par le Boulevard de la Paix, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 6.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24144 déposée le 31-07-2003, M. DOTSOU Koffi Ganké, profession jardinier à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Avédji Wataklassoukopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 20 ca, situé à Lomé Aflao Avédji-Wataklassoukopé connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par les lots n° 540 et 541, à l'est par les lots n° 537 et 539, à l'ouest par les lots n° 536 et 538.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24146 déposée le 31-07-2003, M. AGOUNKEY Comlan, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé-Wonyomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 70 ca

situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 506, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n° 508 et 509, à l'ouest par le lot n° 505 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24148 déposée le 04-08-2003, M. NANIOGOU Sédou, profession d'assistant de recherche, demeurant et domicilié à Kara Dongoyo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Agoényivé Houmbi, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1419, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 1422, à l'ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°24149 déposée le 04-08-2003, M. TAY Amewusika Kwadzo Boevi, profession d'ancien fonctionnaire de l'ONU, demeurant en France et domicilié à Saint-Leula Forêt, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 ha 92 a 07 ca situé à Akplolo Heve, connu sous le nom de Heve et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille TENU, au sud par KPETI Koffi, FEMASSI Raphaël, DOUDJI Felix, DAKEY, AMEGANFridolin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24150 déposée le 04-08-2003, M. ANATOR Yao Mawulé, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à AGBATA, connu sous le nom de Agbata et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité ALLAGLO, à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24151 déposée le 05-08-2003, M. AMINOU Rahman, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kara Dongoyo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 52 ca situé à Kara-Dongoyo, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par les propriétés PAKAI et Mme LEMOU, à l'est par la propriété PAYARO et à l'ouest par la propriété TCHAGBELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24152 déposée le 05-08-2003, M. DOVOR Komlan, profession directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 01 a 08 ca, situé à Kpessi, connu sous le nom de Kpessi et borné au nord par les méragages, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par Thomas BRUCE, à l'ouest par AMEVI Ewomvo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24153 déposée le 07-08-2003, M. YENTCHABRE Kolani Lengue, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Totsi Nyivèmè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 77 ca, situé à Lomé Agoényivé Totsi Nyivèmè, connu sous le nom de Totsi Nyivèmè et borné au nord par les lots n° 1033 bis et 1036 bis, au sud par le lot n° 1034 bis, à l'est par le lot n° 1035 bis, à l'ouest par la route Agoényivé-Adidogomé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24156 déposée le 07-08-2003, Mme. MOULAYE Lalla Moulati, profession corporative Affaires Manage, demeurant et domiciliée à Lomé Villa B9-42 Résidence du Bénin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à ANEHO Anyimanya, connu sous le nom de Anyimanya et borné au nord par une rue dénommée de 14 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOMAHE MENSAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24157 déposée le 20-08-2003, M. KUWUNU A. Komla, profession commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 02 ca situé à Lomé Sanguéra Bokpoko, connu sous le nom de Bokpoko et borné au nord par la collectivité ADEVE, au sud par la collectivité Nomagnon, à l'est et à l'ouest par la collectivité Nomagnon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24178 déposée le 20-08-2003, M. AYI A. Komla, profession dentiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 70 ca situé à Kara-Dongoyo connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord, par les lots n° 1421 et 1421 bis, au sud par le lot n° 1422 bis, à l'est par le lot n° 1419, à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24161 déposée le 12-08-2003, M. PAMASSI Kossi, profession de secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. ESSE Bawoubadi demande, l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance to-

tales de 12 a 00 ca situé à TSEVIE-DJAGBLE Dédé, connu sous le nom de Dédé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud et à l'ouest par DONU ADONSOU, à l'est, à une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ESSE Bawoubadi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24162 déposée le 13-08-2003, M. AGBEMADON- SEKPLA Sassougan Parfait, profession de greffier au Tribunal Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 66 ca situé à AGBATA, connu sous le nom de Agbata et borné au nord et l'ouest par ALLAGLO Boniface, au sud, et à l'est par ALLAGLO Médaglin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24163 déposée le 13-08-2003, M. KAMINA Potokinabolon, profession de directeur de Sté, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 96 ca situé à SOKODE Pangalam, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'est par la collectivité PANGALAM au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'ouest par le ruisseau Boloïbe

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24164 déposée le 13-08-2003, Mme BAWA Zélia, profession secrétaire d'Administ°, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Wuiti, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. BAWA Koriko Farouck, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 183, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 185, à l'ouest par le lot n° 181 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à BAWA Koriko Farouck et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24165 déposée le 13-08-2003, Mme BAWA Zèlia, profession Secrétaire d'Administ^o, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Wuiti, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. BAWA Koriko Farouck, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à ADETIKOPE Tonoukouti, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la propriété Emame Dissaoko ADJOGA, à l'est par une rue non dénommée de 14, à l'ouest par la route Tonoukouti de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à BAWA Koriko Farouck et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24166 déposée le 13-08-2003, Me KADJAKA Abougnima Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé Rue Logodomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, conseil de Mme GNAZOU, mandataire de M. TALAKI Réféipikédi Eyouma, professeur de CEG, demeurant domicilié à Lomé-Forever, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 56 ca situé à LOME Tokoin-Tamé, connu sous le nom de Tokoin Tamé et borné au nord par le lot n° 52 A, au sud par une rue de 12 m, à l'est par une rue de 14m, à l'ouest par le lot n° 51.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GNAZOU TALAKI R. E. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24167 déposée le 13-08-2003, Mme BAWA Zèlia, profession de secrétaire d'Administ^o, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. BAWA Nouridine, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 45 ca situé à DJAGBLE-KPOTA Yohonou, connu sous le nom de Yohonou et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBOKPEIN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à BAWA Nouridine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24168 déposée le 14-08-2003, M. ALOGBLETO Komla Mawuto, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 13 ca situé à LOME AFLAO Totsigan, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord, par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 2401, à l'est par le lot n° 2409, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24171 déposée le 18-08-2003, M. EDO-BEDI Kodzo Fogan, profession d'économiste-Finance, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Aflao Soviépe, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée de 21 m, au sud par le lot n° 612, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par le lot n° 614.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24172 déposée le 18-08-2003, M. EDO-BEDI Kodzo Fogan, profession d'économiste Financier, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de EDOH-BEDI Kokou Foutoukpa, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à LOME Aflao Soviépe, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée de 21 m, au sud par le lots n° 611 et 612, à l'est par le lot n° 615, à l'ouest par le lot n° 613.

Il déclare que ledit immeuble appartient à EDOH-BEDI Kokou Foutoukpa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24173 déposée le 18-08-2003, Mme TOMEKPE Ablavi Omababoé, profession Hôtelière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 68 ca situé à LOME BE Kponou, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par le lot n° 94 A, au sud par la rue Lagunaire de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24174 déposée le 18-08-2003, Mme ATTIVOR Massan Cathérine, epse DOH, profession Jardinière d'enfants, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 08 ca situé à LOME Tokoin St Joseph connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par la collectivité ATTIVOR, au sud par la route de l'Aéroport de 20 m, à l'est par le titre foncier n° 1215 T. T., à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24175 déposée le 20/08/2003, Mme KOUEVI Dédé Victoire, épouse AMANGA, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 26 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoe, connu sous le nom de Apédokoe et borné au nord par une rue de 16m, au sud par AMANGA K. Talwa, à l'est par une rue existante de 16m et à l'ouest par KPLAKA Philippe.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24176 déposée le 20/08/2003, M. AMANGA Talwa Kouféouna, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 19 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoe, connu sous le nom de Apédokoe et borné au nord par KOUEVI V. Dédé, au sud par la propriété ADAKPAHUN; à l'est par une rue existante de 16m et à l'ouest par KPLAKA Philippe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24177 déposée le 20/08/2003, M. AMANGA Talwa Kouféouna, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Apédokoe, connu sous le nom de Apédokoe et borné au nord et à l'ouest par les héritiers KPLAKA, au sud par MISSIAMEY Sassou Yawo, à l'est par les propriétaires AYIH AKAKPO AYIKOE, KOUEVI Dédé V., AMANGA et AMANGA K. Talwa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24179 déposée le 20/08/2003, M. ATAYI AMATE Satchivi, profession de mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé, 31, rue du Chemin de Fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de ATAYI-AMATE Mensah Maurice, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 61 ca 29, situé à Lomé Kélégougan, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 228, au sud par le lot n° 224, à l'est par le lot n° 226 et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ATAYI-AMATE Mensah M. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24180 déposée le 21/08/2003, M. AMOUSSOU Guenou Assiba, profession d'administrateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 30 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo Kpota, connu sous le nom de Avépozo kpota et borné au nord par le lot n° 512, au sud par le lot n° 509, à l'est par les lots n° 520 et 521 et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24181 déposée le 21/08/2003, M. SALIOU Nassina, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de natio-

nalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 08 ca, situé à Kara COFAC, connu sous le nom de COFAC et borné au nord par la propriété MAMADOU, au sud par une rue non dénommée de 12m, à l'est par les propriétés BAMANA et TCHAGBELOU et à l'ouest par la propriété ABOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24183 déposée le 22/08/2003, Mme NYAKU Kossiwa Aféafa, épouse BAMEZON, profession de technicienne Labo, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 51 ca; situé à Agoènyivé Houmbi, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue de 18m, au sud par le lot n° 840, à l'est par les lots n° 833, 834 et 835 et à l'ouest par le lot n° 832.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24185 déposée le 22/08/2003, M. DANKLOU Yao, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 53 ca, situé à Lomé Agoènyivé Adjougba, connu sous le nom de Adougba et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Holo Awla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24187 déposée le 22/08/2003, M. GADE Comédja, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 61 ca, situé à Lomé Bè Massohoin, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par une rue en projet de 12m, au sud par les lots n° 44 ; 45 ; 46 ;

47 ; 48 ; 49 ; 50, à l'est par la route nationale n°1 et à l'ouest par une rue en projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24189 déposée le 25/08/2003, M. AMANGA Talwa Kouféouna, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 35 ca 98, situé à Lomé Aflao Apédokoe, connu sous le nom de Apédokoe et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété KOUJDJODJI Attisso et au sud par la propriété TOGNI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24190 déposée le 25/08/2003, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-éco, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 64 ca, situé à Lassa-Haut Lao, connu sous le nom de Lassa-Haut Lao et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété AMAOU, à l'ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24191 déposée le 25/08/2003, Mes. ANTHONY Evariste et FANGEAT Valérie Nicole Alice, profession d'attaché de Direction et Comptable, demeurant et domiciliés en France, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 88 ca, situé à Kossi Agbavi, connu sous le nom de KOSSI AGBAVI et borné au nord par la propriété KOUWANOU Koudakpo, au sud par une rue existante de 14m, à l'est par la collectivité GBEGNON, à l'ouest par une rue existante de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24200 déposée le 27/08/2003, M. GNANYOME Tilatidja, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Trésor, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 ha 75 a 39 ca, situé à Agou Nyogbo Agbetiko Gamakui, connu sous le nom de Gamakui et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété NYAGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24202 déposée le 28/08/2003, M. LOTRI-KOFFI Awoussi, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 01 ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de Djagble et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ADONSOU GBOGLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24203 déposée le 28/08/2003, M. LOTRI-KOFFI Awoussi, profession de mécanicien, demeurant Lomé et domicilié à Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme AZIADOUGA KOMI Akossiwa, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DJAGBLE et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité ADONSOU GBOGLAN et à l'ouest par la route Djagblé-Avéta de 28m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AZIADOUGA KOMI Akossiwa. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24204 déposée le 28/08/2003, M^e BAMAZE Akilam, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. LEMOU Kodjo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 77 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par la route Adidogomé-Agoényivé, au sud par les lots n° 100 et 101, à l'est par le lot n° 103 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LEMOU Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24207 déposée le 25/08/2003, M. ADJANGBA Ayikoé Messanh, profession de gérant, demeurant Lomé et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 43 ca, situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par un lot non identifié, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée de 20m et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.211 déposée le 20-03-2002 M. AHADJI Amétépé Yawovi, profession de professeur à l'UL demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par le lot n° 929 au sud par le lot n° 925, à l'est par le lot n° 928, à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AHADJITSE Francisca, épouse APEDO, commerçante en France et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.212 déposée le 20-03-2002 M. AHADJI Amétépé Yawovi, profession de professeur à l'UL demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 52 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par le lot 933, au sud par le lot 929, à l'est par le lot n° 931 bis-932 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme PANIAH Afiyo,

épouse TRAORE, infirmière en France et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.213 déposée le 20-03-2002 M. AHADJI Amétépé Yawovi, profession de professeur à l'UL demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 86 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 919 bis-916, à l'est par le lot n° 918 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AHADJI Amétépé Apéléte, chef laboratoire à Ouagadougou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.214 déposée le 20-03-2002 M. AHADJI Amétépé Yawovi, profession de professeur à l'UL demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 82 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par le lot 931, au sud par le lot 927, à l'est par 929 bis-930 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AHADJI Amétépé Kokou, infirmier en France et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°24340 déposée le 24- 10- 2003 M. MELESSIKE Passimtiyo, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 328, à l'est par le lot n° 346 et à l'ouest par le lot 347 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
PO. Dotsè Kodjo.NYAKU

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 0785/MISD-SG-DAPSC-DSC du 31 juillet 2003

Dénomination : " **Plan International de Lutte pour l'Education et la Santé** " (P. I. L. E. S.) Club International

Siège : Lomé – Togo

Buts : L'Association a pour but d'éduquer les jeunes sur les MST/SIDA, les organiser en clubs de santé, d'assister et de prendre en charge les malades de SIDA.

Lomé, le 31 juillet 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0855/MISD-SG-DAPSC-DSC du 08 août 2003

Dénomination : **Association pour le Développement Intégral de la Préfecture de Yoto (A. D. I. P. Y.)**

Siège : Tabligbo (P / Yoto) – Togo

Buts : - Apporter son appui aux personnes handicapées et autres cas sociaux ;
- Etre un cercle de réflexion et d'action au service du développement ;
- Promouvoir l'épanouissement culturel et artistique.

Lomé, le 08 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0863/MISD-SG-DAPSC-DSC du 08 août 2003

Dénomination : " **Communaute du puits de Jacob - Togo** "

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) - Togo

Buts : La "Communauté du Puits de Jacob – Togo" a pour but le culte, l'évangélisation et la participation au développement de l'Afrique par toutes activités sociales, médicales, éducatives et pastorales.

Lomé, le 08 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0864/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8 août 2003

Dénomination : “ **Association Amour et Protection** ”
(**A S A M P R O**)

Siège : Lomé –Togo

Buts : L' Association a pour but de promouvoir l' agriculture, d' éle-
vage, l' éducation et la formation professionnelle des enfants démunis,
d' assister les couches sociales les plus démunies et de construire des infrastructures socio-communautaires et sanitaires.

Lomé, le 08 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0871/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11 août 2003

Dénomination : **Groupement des Anciens Marins du Togo**
(**G. A. M. T.**)

Siège : Lomé –Togo

Buts : - Encourager les anciens marins à se rendre plus utiles ;
- Offrir aux jeunes désireux un moyen de savoir sur l' entre-
tien des navires et les travaux relatifs.

Lomé, le 11 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0872/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11 août 2003

Dénomination : “ **K P O T O W O G B O** ”

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Regrouper en une étroite camaraderie tous les membres ;
- Développer les sentiments de solidarité et d'entraide mu-
tuelle, lors du décès des parents, des beaux-parents d' un mem-
bre ou de lui-même.

Lomé, le 11 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0873/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11 août 2003

Dénomination : “ **Mission Mondiale pour la Femme et l'Enfant** ”

Déshérité ” (2 M F E E D)

Siège : Lomé – Togo

Buts : L' Association a pour but de venir en aide aux femmes et
aux enfans déshérités, d' assister les femmes battues et maltrai-
tées au foyer et de promouvoir l' alphabétisation des femmes.

Lomé, le 11 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0874/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12 août 2003

Dénomination : **Association Togolaise pour le Parrainage des**
Orphelins et d' Assistance aux Déshérités (A T P O A D)

Siège : Lomé –Togo

Buts : L' Association a pour but de venir en aide aux enfants orphe-
lins et déshérités ainsi qu' aux femmes et hommes nécessiteux.

Lomé, le 12 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0915/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20 août 2003

Dénomination : **Groupe d' Actions Santé Education et Dévelop-
pement Rural (G A S E D)**

Siège : Lomé - Togo

Buts : L' Association a pour but de promouvoir un développe-
ment humain durable et participatif par l' amélioration des condi-
tions de vie des populations en milieu rural et urbain.

Lomé, le 20 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0912/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19 août 2003

Dénomination : **Promotion Humaine et Santé Publique Section**
Togo (P H U S A P – S. TOGO)

Siège : Lomé –Togo

Buts : L' Association a pour but de promouvoir le développe-
ment moral, intellectuel et physique des groupes sociaux vulné-

rables ; l'accès facile aux soins et à la protection des infections au VIH/SIDA au Togo.

Lomé, le 19 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0959/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28 août 2003

Dénomination : Association pour la Formation Intégrale
des Jeunes Filles (A. F. I. J.)

Siège : Lomé -Togo

Buts : L'AFIJ a pour but de venir en aide aux jeunes filles en luttant contre la pauvreté et l'ignorance et en promouvant leur formation.

Lomé, le 28 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0996/MISD-SG-DAPSC-DSC du 02 septembre 2003

Dénomination : Action pour le Développement Durable
"LE RONIER"

Siège : Tsévié (P/Zio) - Togo

Buts : Le RONIER a pour but de promouvoir toutes activités susceptibles d'assurer un développement humain durable.

Lomé, le 02 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1002/MISD-SG-DAPSC-DSC du 04 septembre 2003

Dénomination : " Amis Lointains du Togo "

Siège : Lomé -Togo

Buts : L'Association a pour but de promouvoir le respect des droits de l'enfant.

Lomé, le 04 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1018/MISD-SG-DAPSC-DSC du 05 septembre 2003

Dénomination : Union des Groupements Paysans Associés pour
la Culture Attelée (U. G. P. A. C. A.)

Siège : Koumdè (P/Doufelgou) -Togo

Buts : - Contribuer à l'épanouissement des populations rurales par la culture attelée dans le cadre de l'auto-promotion communautaire du milieu ;

- Offrir aux membres des services d'équipement en culture attelée ;

- Améliorer la situation économique, sociale et professionnelle de ses membres et des communautés de base.

Lomé, le 05 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1070/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16 septembre 2003

Dénomination : "Association Conseil pour Enfants" (A. C. EF.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : L'Association a pour but d'œuvrer en faveur des enfants abandonnés, des orphelins et les plus démunis pour leur garantir une Education et une Santé normale.

Lomé, le 16 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1094/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19 septembre 2003

Dénomination : Mouvement de Jeunes Chrétiens pour
le Développement et la Solidarité (M. J. C. D. S.)

Siège : Kpalimé (P/Kloto) -Togo

Buts : Le MJCDS, a pour but d'améliorer les conditions de vie des jeunes, les amener à prendre conscience de leur état et vivre dans la sainteté afin d'être de bons citoyens et artisans du développement de leurs communautés.

Lomé, le 19 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1126/MISD-SG-DAPSC-DSC du 24 septembre 2003

**Dénomination : Réseau d'Information et d'Echanges Culturels
(R. I. E. C.)**

Siège : Pagala – Gare (P/Blitta) – Togo

Buts : - Promouvoir l'épanouissement des jeunes par l'Éducation et la culture ;

- Lutter contre l'ignorance, la désinformation et la délinquance ;
- Mettre en valeur l'intelligence et le savoir-faire de chaque milieu ;
- Rechercher les mesures de facilitation des études.

Lomé, le 24 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1146/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29 septembre 2003

**Dénomination : Association Togolaise pour l'Environnement
et le Développement (A. T. E. D.)**

Siège : Lomé - Togo

**Buts : L'Association a pour but d'aider à l'auto-promotion des
communautés défavorisées.**

Lomé, le 29 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 1148/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 septembre 2003

**Dénomination : Organisme International pour la Santé,
l'Éducation et le Développement
(S E Dev International)**

Siège : Lomé - Togo

**Buts : L'Association a pour objet de réaliser, développer et pro-
mouvoir :**

- Toutes actions et activités dans les domaines de la Santé ;

- L'Éducation et la Formation des hommes et des femmes,
pour une intégration socio-éducative harmonieuse dans leur lieu
de vie ;

- Toute démarche et projet de développement socio-éco-
nomique en adéquation avec le cadre de vie.

Lomé, le 30 septembre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre
foncier n° 19.690, inséré au Livre foncier de la République togo-
laise, volume XCIX, F° 148, appartenant à El Hadj DAN-MEROGO
Salé, Commerçant, demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier
n° 20.824, inséré au Livre foncier de la République togolaise,
volume 105, F° 87, appartenant à El Hadj DAN-MEROGO Salé,
Commerçant, demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier
n° 12.541 RT, volume LXIII, F° 197, appartenant à Monsieur
BARNABO Nangbog, employé de Banque UTB ayant demeuré
à Lomé Tokoin.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier
n° 5.846 inséré au Livre foncier de la République togolaise, vo-
lume XXX, F° 115, appartenant à Madame Josépha AKUESSON,
revendeuse, demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier
n° 11.226 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Vo-
lume LVII, F° 82, appartenant à Monsieur Diego ANTHONY, Ar-
chitecte Urbaniste et Madame Diva EPHOEVIGA, commerçante,
son épouse, demeurant ensemble à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier
n° 14610 inséré au Livre foncier de la République togolaise,

Volume LXXIV, F° 60, appartenant à Monsieur Komlan Dankwa TAMEKLOE, Administrateur civil à la retraite à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20556 de la République togolaise, Vol 104, F° 30, appartenant à Madame ADJEVI-NEGLOKPE Léontine Tchotcho, épouse GBONE, propriétaire, demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 15000 RT, Vol LXXVI, Fo 50, appartenant à Monsieur AKOE Kokouvi, propriétaire demeurant à Lomé s/c Me NAGBANGOU Flindja

Sosthène, notaire à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public conformément à l'article 99 du décret du 24 juillet 1906, de la perte de la copie du titre foncier n° 2.805 du territoire togolais, Vol XV, F° 81 appartenant aux héritiers de feu Awadji SEGBAYA.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 4971 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume XXVI, Folio 46, appartenant à Monsieur FRANKLIN Albert, propriétaire, demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)